



## **Politique d'Accessibilité pour les formations à distance et en intra/inter entreprise**

Version 1 : 15/05/24

L'Organisme de Formation reconnaît l'importance de l'accessibilité dans tous les aspects de ses services, que ce soit à distance ou dans les locaux des clients. Cette politique vise à assurer une expérience d'apprentissage inclusive pour toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap, en tenant compte des particularités liées aux formations à distance et en locaux clients.

### **1. Engagement envers l'Accessibilité**

L'Organisme de Formation s'engage à faire le maximum pour permettre l'accessibilité de ses formations à distance et en locaux clients, en mettant en place des pratiques inclusives et des moyens adaptés.

### **2. Accessibilité des Formations à Distance**

Supports de Cours : Les supports de cours sont fournis dans des formats accessibles (powerpoint, textes au format pdf, vidéo, audio, etc.)

### **3. Moyens d'Adaptation de la Prestation**

Assistance personnalisée : Un support individuel est fourni aux apprenants en situation de handicap, incluant des sessions d'assistance en ligne ou des interventions sur site selon les besoins.

### **4. Sensibilisation du Personnel**

Le personnel est sensibilisé aux enjeux de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

### **5. Communication Accessible**

Les informations concernant les formations, les supports de cours et les modalités d'inscription sont diffusées de manière accessible, utilisant des formats adaptés pour répondre aux besoins de tous.

### **6. Recueil de Retours et Améliorations Continues**

L'Organisme de Formation encourage les retours d'expérience des participants en situation de handicap pour améliorer constamment ses pratiques d'accessibilité, aussi bien dans les formations à distance qu'en présentiel.